



Enjeux des maisons d'hébergement de 2^e étape pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants

Université d'été Nouveaux regards sur la violence conjugale

Aout 2016

Par Gaëlle Fedida

Les sujets abordés aujourd'hui

Introduction

- ✓ Définition d'une maison d'hébergement de 2^e étape
- ✓ L'Alliance au Québec

1e partie - Les services en MH2

- ✓ Approche d'intervention féministe
- ✓ Conditions à l'hébergement
- ✓ Besoins et réalités des familles hébergées
- ✓ Services d'aide et d'intervention
- ✓ La trajectoire des femmes et des enfants

2e partie - Les défis de l'accès aux services

- ✓ Des données pour convaincre, sondage sur les besoins avril 2016
- ✓ Réalités financières
- ✓ Stratégies politiques

Conclusion



INTRODUCTION

Définition d'une maison d'hébergement de 2^e étape

L'Alliance : les MH2 s'organisent

La définition d'une maison d'hébergement de 2^e étape

- ▶ Pour la SCHL, les MH de 2^e étape sont «un logement sûr offrant des services d'appui (y compris l'appui provenant des autres résidentes) et d'aiguillage aux femmes qui ont besoin d'un séjour plus long que ce que peuvent offrir les centres d'hébergement d'urgence».
- ▶ Selon Statistique Canada, les MH de 2^e étape représentent un hébergement de longue durée (3 à 12 mois) en lieu sûr avec des services de soutien et d'aiguillage, conçu pour aider les femmes pendant qu'elles cherchent un logement permanent.
- ▶ Le CRI-VIFF décrit les MH de 2^e étape comme «un lieu permettant aux femmes de s'arrêter afin de reprendre leur souffle, d'améliorer leur qualité de vie et de progresser vers une vie indépendante, dans un environnement qui les soutient».



La définition d'une maison d'hébergement de 2^e étape

- ▶ Physiquement, la majorité des MH de 2^e étape sont des immeubles du genre bloc appartements ou encore des «plex». Le bureau occupé par les intervenantes et l'administration est habituellement à même un des logements de l'immeuble.



L'ALLIANCE

- ▶ En 2003, les membres se regroupent et fondent **L'Alliance** des MH de 2^e étape pour femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants;
- ▶ L'Alliance est composée de 11 membres, provenant de 7 régions du Québec, ce qui totalise 100 logements pour femmes victimes de violence conjugale;
- ▶ En 2015-16, 188 femmes et 230 enfants ont été hébergés dans les maisons membres de L'Alliance provinciale;
- ▶ L'Alliance un partenaire de revendications pour les droits des femmes



L'ALLIANCE

▶ L'Alliance - Un cadre de référence

- Description des services spécialisés post-séparation
- Un cadre financier harmonisé

31,411\$ de coûts de services par année par logement dont 90% en personnels d'intervention (4 personnes)

▶ L'Alliance - Un partenaire de recherche

- Impact 2e étape
 - Lien mère-enfant
 - Besoins MH2 au Québec
 - Outil intervention MH2
-





PREMIERE PARTIE
Les services en MH2

Approche d'intervention féministe

Conditions à l'hébergement

Besoins et réalités des familles hébergées

Services d'aide et d'intervention

La trajectoire des femmes et des enfants

Approche d'intervention féministe

- ▶ comprendre la violence conjugale à partir d'une analyse féministe (rapport de pouvoir inégaux, socialisation, etc.);
- ▶ centrer l'intervention sur les besoins et les forces des femmes et des enfants;
- ▶ intervenir dans une optique de défense des droits des femmes;
- ▶ favoriser des rapports égalitaires;



Conditions à l'hébergement

- ▶ être victime de violence conjugale;
- ▶ être hébergée en maison d'hébergement de première étape;
- ▶ être référée par une maison d'hébergement de première étape (document de référence);
- ▶ avoir besoin de soutien et de sécurité;
- ▶ s'engager dans une démarche de dévictimisation.



Besoins & réalités que vivent les familles hébergées

Sécurité (violence post-séparation)

Recherche de stabilité

Autonomie

Relation mère/enfants

Immigration

Projets de vie

Échange d'enfants
(filet de sécurité)

Briser l'isolement

Précarité

Dangerosité /
Risque homicidaire

Conséquences de la
violence conjugale

Monoparentalité

Démarches juridiques,
sociales, médicales, etc.



@Zsolt Ercsei



Services d'aide & d'intervention

Collaboration avec les partenaires
(CLSC, DPJ, écoles, MH, etc.)

Milieu de vie confidentiel et sécuritaire

Défense de droits

Accompagnement dans les démarches
(juridiques, médicales, sociales, etc.)

Intervention individuelle

Réseau d'entraide

Appartement à
prix abordable

Intervention auprès des enfants

Intervention de groupe

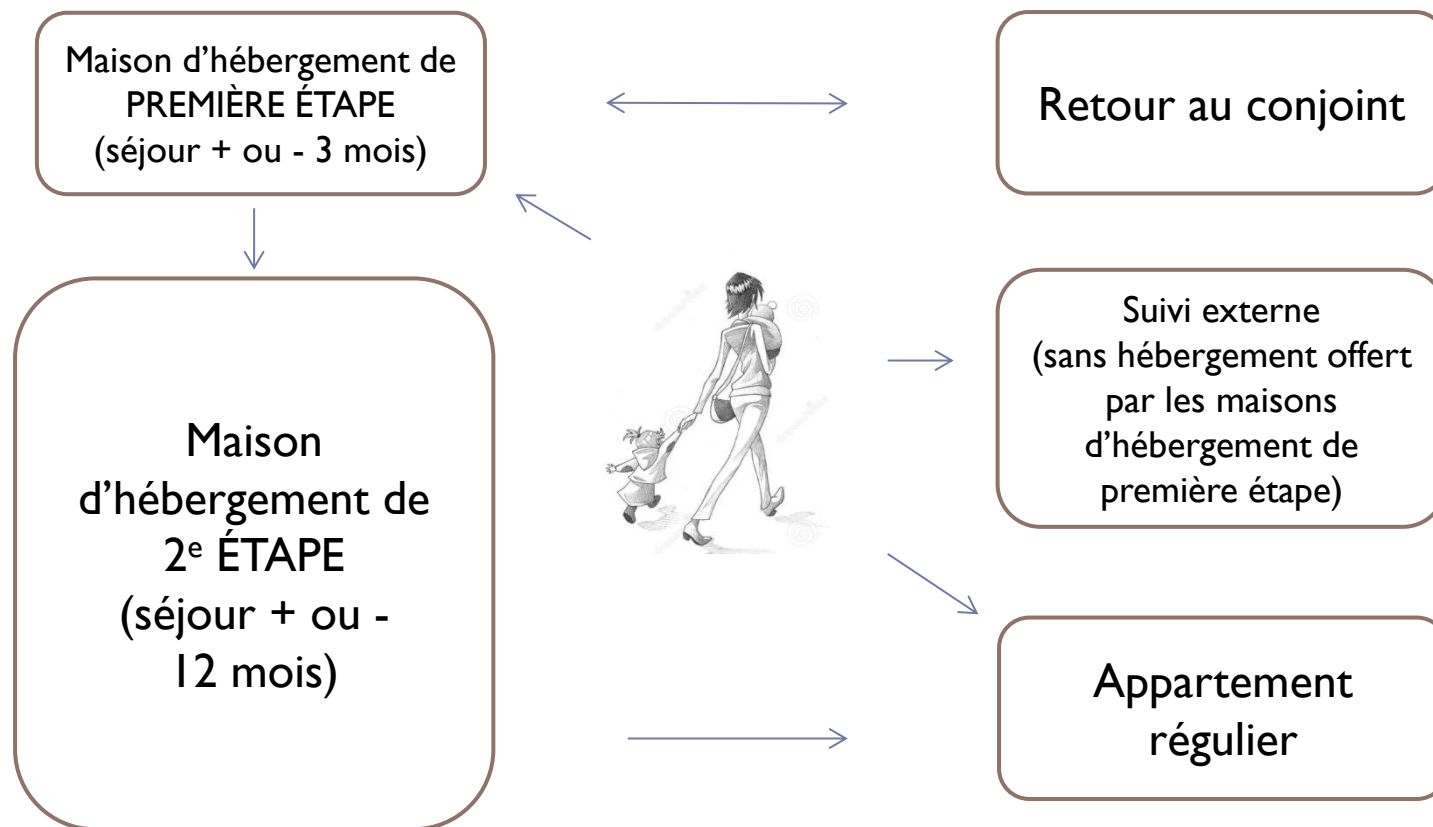
Soutien dans la
relation mère/enfants

Hébergement (+/- 12 mois)

Information et référence



La trajectoire des femmes et des enfants



SECONDE PARTIE

Les défis de l'accès aux services

Des données pour convaincre - sondage sur les besoins

Réalités financières

Stratégies politiques

Des données pour convaincre : le sondage sur les besoins identifiés par le milieu

Sondage réalisé avec TrajetVi en avril 2016 auprès des intervenantes en MHI

- ▶ 1 femme sur 3 qui en a besoin n'est pas référée par la 1^e étape
- ▶ 2 femmes référées sur 5 sont refusées en maison de 2^e étape
- ▶ 1 femme identifiée sur 4 n'a pas accès aux services en 2^e étape
- ▶ 41% des maisons répondantes (24 maisons sur 58) n'ont fait aucune référence en 2^e étape, alors même que cinq d'entre elles disposent d'une ressource dans leur région.
- ▶ 43% des maisons (25 sur les 58 ayant répondu) indiquent ne pas disposer d'une ressource de 2^e étape dans leur région.
- ▶ *L'Alliance* a hébergé 70% des femmes référées
- ▶ *L'Alliance* couvre 41% du besoin identifié en 1^e étape au Québec



Réalités financières

Financement des maisons d'hébergement de 2^e étape :

- ▶ insuffisant pour répondre adéquatement aux besoins
- ▶ grande iniquité entre les MH de 2^e étape selon les régions, les programmes qui existaient au moment de leur création, la provenance du financement, etc
- ▶ Les équipes de travail sont composées en moyenne de 3 travailleuses à temps partiel, la moitié d'entre elles sont contractuelles
- ▶ Aucune MH2 n'a obtenu du MSSS le seuil plancher, 6 obtiennent une subvention récurrente insuffisante

5 maisons sur 11 ne reçoivent aucun financement MSSS

MSSS finance 20% des services actuellement disponibles



Stratégies politiques

Représentations auprès des Ministères

Rencontres d'élus locaux

Concertation et alliances

Contributions aux forums et colloques VC

Participation aux consultations publiques

Diffusion grand public





CONCLUSION

Les maisons de 2e étape

- ▶ ne sont pas des logements sociaux mais répondent aux besoins des femmes et des enfants victimes de violence conjugale post-séparation;
- ▶ s'inscrivent dans le continuum de services en matière de violence conjugale que la politique gouvernementale préconise;
- ▶ Les femmes victimes de VC ont besoin de reconnaissance des services en MH2 et d'un financement pour poursuivre leur mission, *l'Alliance* porte ce plaidoyer.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Références bibliographiques

- ▶ L'ALLIANCE DES MAISONS D'HÉBERGEMENT DE 2^E ÉTAPE POUR FEMMES ET ENFANTS VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE (2014). *Cadre de référence*, 26 pages.
- ▶ LAMPRON, Christiane, HURTIBISE, Yves (1996). *Les maisons de transition pour les femmes victimes de violence conjugale*, Rapport d'étude réalisé pour la SHQ, CRI-VIFF, 36 pages.
- ▶ SCHL (1993). *Foyers d'hébergement transitoire pour les femmes maltraitées au Canada*, 94 pages.
- ▶ SCHL (1997). *Un endroit où aller: Évaluation du programme « L'Étape suivante » de logements de transition au Canada*, 61 pages.
- ▶ STATISTIQUE CANADA (2003). *La violence familiale au Canada: un profil statistique*.

www.alliance2e.org

